

INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1. L'accès au parc fermé est réservé aux athlètes
- 2. Le port du bonnet de natation est obligatoire
- 3. Pour des raisons de sécurité un contrôle des dossards est effectué à l'entrée de la zône de natation.
- 4. Les 3 étiquettes autocollantes sont à fixer à l'avant et des 2 côtés du casque
- 5. L'étiquette autocollante avec numéro des deux côtés est à fixer sur la tige de selle
- 6. Le dossard fourni portant le nom du sponsor doit être porté au dos pour la course cycliste et sur le devant pour la course à pied
- 7. Tout abandon est à signaler à un juge ou à un agent de la sécurité
- 8. Chaque athlète compte les tours lui-même pendant la course (vélo et course à pied)
- 9. Le drafting est autorisé
- 10. Pour la distance olympique les VTT ne sont pas autorisés
- 11. Le guidon Triathlon doit être fermé devant et ne pas dépasser les leviers de frein
- 12. Les temps limites sont de 45 min. pour la natation et 2h15 min. après le vélo (cahier charges FLTRI 3.4)
- 13. Le code de la route est à respecter
- 14. Les règlements ETU/ITU sont de vigueur

IMPORTANT INFORMATIONS

- 1. Transition area is only for athletes
- 2. Athletes have to wear the provided swim cap during swim segment
- 3. For safety reasons athletes have to pass a checkpoint at the entrance of the swimming area
- 4. The 3 small race numbered stickers must be fixed at the front and at both sides of the helmet
- 5. The large sticker with race number left and right has to be fixed at the seat post
- 6. The race number with sponsor name has to be fixed at the back during cycling and at the front during running
- 7. Every athlete not finishing the race has to inform a race marshal or a security agent
- 8. The athlete has to count the number of laps himself (cycling and running)
- 9. Drafting is authorized
- 10. For olympic distance race MTB's are not allowed
- 11. Handlebar clip-ons must be bridged and must not exceed the foremost line of brake levers
- 12. Time limit after swimming is 45 min. and 2h15min. after cycling (cahier charges FLTRI 3.4)
- 13. The "Code de la route" has to be respected
- 14. ETU/ITU competition rules are applicable